



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet pour le Centre Technique Municipal (CTM) des Services techniques municipaux

Dans le cadre du bon fonctionnement et des missions du CTM sur la commune de TARTAS, il est proposé de recruter un agent sur la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet sur un emploi permanent.

Il est précisé que ce poste sera créé au tableau des effectifs.

M. le Maire est autorisé à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant, et il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Après avis du CT de la collectivité

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la création d'un emploi permanent sur la filière technique, grade d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

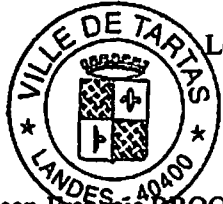
Il est précisé que ce poste sera créé au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.